

<b>Zeitschrift:</b>	Revue Militaire Suisse
<b>Herausgeber:</b>	Association de la Revue Militaire Suisse
<b>Band:</b>	149 (2004)
<b>Heft:</b>	1-2
<b>Artikel:</b>	Législation sur les armes et défenses nationale : nos autorités se préparent à commettre une grosse bêtise
<b>Autor:</b>	Métral, Gérard
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-346353">https://doi.org/10.5169/seals-346353</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Législation sur les armes et défense nationale

# Nos autorités se préparent à commettre une grosse bêtise

Un des changements les plus notables dans le déroulement des conflits depuis la Seconde Guerre mondiale a été l'apparition d'opérations de basse intensité mais de longue durée, dont les effets ont été souvent importants. Ainsi la résistance et la guerre de partisans dans les pays occupés par les nazis ont apporté une contribution réelle à la victoire finale, notamment en immobilisant des forces importantes, qui auraient été plus utiles ailleurs, et en perturbant considérablement les communications et les transports de l'ennemi.

### ■ Cap Gérard Métral

Ces mouvements de résistance ont aussi une importance décisive dans la politique d'après-guerre, notamment en France. Sous d'autres cieux, c'est essentiellement avec des moyens de guérilla que les mouvements de libération finissent par avoir raison des puissances coloniales. On voit même une des meilleures armées du monde, celle d'Israël, se retirer du Sud-Liban, le prix à payer au harcèlement du Hezbollah s'avérant trop élevé dans une affaire où les intérêts vitaux du pays ne sont pas directement en jeu. Maintenant en Irak, les forces américaines et leurs alliés font tous les jours l'objet d'attaques à l'explosif ou aux armes légères, ce qui leur cause des pertes qui, prises individuellement, sont légères, mais dont l'accumulation pourrait avoir un effet significatif sur les opinions publiques des pays dont les soldats se font ainsi tuer ou blesser. Il est possible que cette guerre d'usure finisse

par influencer de manière décisive les élections à venir aux Etats-Unis.

Dans d'autres pays, la défaillance de l'Etat, qui ne dispose plus de forces de l'ordre suffisantes, a entraîné une situation d'anarchie. Des groupes de bandits règnent en maîtres, contre lesquels seules des milices d'autodéfense permettent aux villages isolés d'éviter pillages, viols et massacres. Il en va ainsi en Algérie, en Amérique latine et en Afrique.

Or pour mener ce genre de combat, il faut des armes. L'occupant ne s'y est pas trompé, en faisant de gros efforts pour récupérer toutes les armes en circulation. Cela lui est particulièrement facile dans des pays comme la France où tous les chasseurs, répertoriés grâce à leur permis, doivent remettre leurs armes à la mairie ou à la *Kommandantur*. Il en va tout autrement lorsqu'il n'existe aucun enregistrement des armes en circulation. Malgré les me-

naces et les peines encourues, les individus désireux de continuer la lutte contre l'ennemi font l'impossible pour soustraire leur pistolet ou leur fusil à la confiscation, afin de garder des moyens de continuer le combat.

Dans notre pays et pour les gens de ma génération, il était évident qu'en cas d'invasion et de défaite de notre armée, le combat devait se continuer sous forme de résistance. C'était d'ailleurs ce qui était affirmé dans le *Livre du soldat*.

Curieusement, dans la proposition de nouvelle législation fédérale sur les armes, la conseillère fédérale Ruth Metzler n'hésite pas à proposer la création d'un fichier répertoriant toutes les armes présentes en Suisse, ce qui reviendrait à créer l'outil dont aurait besoin un éventuel occupant pour désarmer la population. Certes, la situation politique en Europe a bien changé depuis la fin de la guerre froide et nous ne sommes apparemment pas à la veille

d'une invasion, mais quelle sera la situation dans quarante ou cinquante ans ?

Il y a juste vingt ans, le président Reagan parlait de L'Union soviétique comme de «l'Empire du Mal»; le monde occidental s'attendait à voir déferler les divisions mécanisées soviétiques sur l'Europe. L'ancien bloc de l'Est ne représente plus aujourd'hui une menace militaire immédiate. Combien de temps faut-il pour qu'un pays ruiné et affaibli se remonte et redevienne puissant ? L'Allemagne de Weimar, avec sa minuscule armée, s'est transformée en III<sup>e</sup> Reich agressif en six ans (1933-1939). Que peut-il se passer en cinquante ans chez nos voisins qui réduisent tant leurs forces armées ? Des conflits internes y sont-ils totalement inimaginables ?

Alors que se passerait-t-il pour nous ? Vu notre incapacité à prévoir l'avenir, il faut nous réservier la capacité de mener une résistance face à une occupation étrangère et d'organiser l'autodéfense de nos localités dans une période de troubles.

On pourrait comprendre la proposition de fichage des armes si une telle mesure pouvait faire espérer un quelconque progrès dans la lutte contre les crimes ou les délits violents. Hélas il n'en est rien ! Les criminels vont continuer à s'armer dans des circuits clandestins, où abondent les armes de guerre provenant souvent de l'ex-bloc de l'Est. Dans la Communauté européenne qui connaît une législation très restrictive sur les armes privées, les convoyeurs de fonds se font ré-



*Jeune tireur en position. On est encore à l'époque du Fusil d'assaut 57...*

gulièrement attaquer à la *Kalachnikov*, quand ce n'est pas au lance-roquette antichar.

Aujourd'hui et depuis plusieurs années déjà, la législation interdit la vente d'armes aux personnes de certaines nationalités, balkaniques notamment. Or on a pu voir que de nombreuses personnes originaires de ces pays sont impliquées dans des crimes avec usage d'armes à feu. Ceux qui leur ont fourni ces armes ont violé la loi en vigueur... Pourquoi en respecteraient-ils une autre plus contraignante ? Les seules personnes qui seraient touchées seraient les particuliers honnêtes et respectueux des lois. Ce sont rarement eux qui posent problème. Ce sont aussi, dans la plupart

des cas, des patriotes qui, justement, pourraient constituer le noyau d'une résistance à un occupant.

En quoi le fait qu'une arme soit inscrite dans un fichier peut-il avoir un effet préventif ? On a évoqué l'argument selon lequel il serait utile aux gendarmes de savoir, avant une intervention, si le personnage qu'ils ont en face d'eux, dispose ou non d'une arme. L'information est d'importance, mais ne pas mettre de gilet pare-balles simplement parce que le sujet n'aurait pas d'arme inscrite dans le fichier central relèverait de la pure inconscience ! Le seul effet positif d'un fichier serait de faciliter un peu l'enquête pénale après un cri-

me, pour autant que l'arme soit retrouvée, et que son propriétaire soit effectivement impliqué dans l'affaire.

Derrière cette mesure de fichage se profile la volonté de diminuer le nombre d'armes en circulation. M<sup>me</sup> Metzler l'a d'ailleurs clairement laissé entendre. Cela aurait pour effet de faire diminuer le nombre de suicides et de drames de violence conjugale. Or l'arme n'est qu'un moyen. Tant que les maisons auront des fenêtres, qu'il existera des cordes et des arbres, des ponts et des rivières, sans compter les ustensiles ménagers et les ressources infinies de l'imagination humaine, il y aura toujours des suicides et des drames familiaux. Le meurtre récent de Marie Trintignant montre à l'évidence que les mains nues peuvent parfaitement tuer.

Le fichage de toutes les armes, sans distinction de catégories, représente aussi une mesure disproportionnée par rapport au but proclamé: les armes longues à répétition manuelle, comme le *Mousqueton 31* ou ses équivalents étrangers, ne constituent en aucun cas une menace pour la sécurité: on n'a jamais vu de braquage commis avec des armes aussi encombrantes, et ce n'est qu'exceptionnellement qu'elles sont utilisées dans des cas de violence privée, suicides compris. En revanche les fusils, même anciens, représentent sur le plan militaire une valeur non négligeable notamment pour le harcèlement d'un occupant, qui serait ainsi gêné dans ses déplacements en zone rurale.



*Contrôle après le tir dans un stand.*

Le projet de fichage de toutes les armes présentes en Suisse ne peut avoir aucun des effets de prévention sur les crimes, les actes de désespoir ou de violence domestique. En revanche cette mesure aurait de graves conséquences sur le plan militaire, en privant notre pays du moyen indispensable pour mener une résistance armée.

Cette capacité présente un caractère fortement dissuasif pour un ennemi potentiel. Se

priver sans aucune raison rationnelle d'une telle possibilité relève de la bêtise.

Fort heureusement lors de la procédure de consultation qui s'est achevée en novembre 2003, trois des plus importants partis politiques de notre pays, à savoir le PDC, le PRD, et l'UDC, se sont prononcés contre ce projet de fichier. On ne peut qu'espérer que leur avis sera suivi, non seulement dans l'immédiat, mais aussi à l'avenir.

G. M.